L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 9 JUIN 1889.

PETITES ANNONCES.

ON achèterait—Immédiatement une VOLE de STANDEUR moyenne. S'adresser, au mechanicien, le prix, à G., P. O. Box, 511. 8 juin—1f

DEMANDES.

ON demande—Peaux d'aigrettes et de héronsblanc, aux plus hauts prix, par n'importe quelle quantité. S'adresser à François Tujague, No 38 rue de Chartres. 9 juin—1f

DEMANDES D'EMPLOI.

UNE personne de couleur, très honorablement connu, et ayant beaucoup voyagé, désirerait accompagner une famille au Nord ou en Europe. Elle fournira les meilleures recommandations. S'adresser 359 Dauphine, 3me district. 2 juin—10f

UN Louisianais désire enseigner le français et l'anglais dans une famille à la campagne ou de l'autre bord ou bac, pour sa pension. L'arrangement serait pour l'été. Écrire à E. S., bureau de l'Abeille. 29mai—

A LOUER.

A LOUER—Maison à trois étages, vastes magasins, No 48 rue de Chartres, entre Douane et Bienville, prête à être occupée le 1er septembre. S'adresser à François Tujague, No 38 rue de Chartres. 9juin—1f

A LOUER—A Mandeville, six maisons avec dépendances, entièrement neuves et meublées à neuf, comme comme ancien hôtel, et faisant face au lac. S'adresser à "Cafe Moka", S'adresser rue Tremé, No 275, N. O. 15mai—4sem.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de E. R. Reynolds.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 24,513—Division B. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Ada V. Reynolds, veuve de E. R. Reynolds, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
30mai—30. 4 9 juin

Succession de Mme Catherine Robertson, veuve de John Hall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,437.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Alfred Duflilo, liquidateur de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
5 juin—5, 9, 14

Dennis Clossey vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 21,436—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présentés par Charles A. Johnson, syndic des créanciers dans cette affaire, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
4 juin—4 9 13

Joseph H. Wilmuth vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 25,881—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par George W. Stockton, comme syndic et syndic provisoire des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
30 mai—4, 9 juin

Succession de John Cain.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 27,148—Division B—Attendu que John E. Vinet, administrateur public à présent, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Cain, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
5 juin—5 9 14

Succession de John O'Meara.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 27,195—Division B—Attendu que Samuel Marx, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John O'Meara, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
5juin—8 13 16

Succession de D. T. Benjamin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,162.—Division "D".—Attendu que Bertrand Saloy a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jean Monestes décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
5 juin—5 9 14

Succession de Jean Monestes.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,162.—Division "D".—Attendu que Bertrand Saloy a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jean Monestes décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
5juin—5, 9, 14

Dennis Clossey vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 21,436—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présentés par Charles A. Johnson, syndic des créanciers dans cette affaire, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
4juin—4 9 13

Succession de Giovanni B. Sbarbero.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 27,114—Division D.—Attendu que Louis Repetto, veuve de G. B. Sbarbero, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Giovanni B. Sbarbero, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
6 juin—6.11.15

Succession de Mme Mary Ann Moss.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,855—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles Weiss, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
30 mai—4, 9 juin

Succession de John Cain.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de la District pour la paroisse d'Orléans—No 27,148—Division B—Attendu que John E. Vinet, administrateur public à présent a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Cain, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
5 juin—5 9 14

Succession de Charles Fabrega.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,906—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présentés par Henry Chapoella, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
4 juin—4 8 13

Succession de M. S. Coste.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,146—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présentés par Charles A. Johnson, syndic des créanciers dans cette affaire, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
4juin—4 8 13

Succession de D. T. Benjamin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,140—Division "A"—Attendu que Jean Bertrand Saloy a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu D. T. Benjamin, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
7juin—7 12 16

Succession de Charles Fabrega.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,906—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présentés par Henry Chapoella, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
4juin—4 8 13

Succession de M. S. Coste.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,146—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présentés par Marie Athalie Brunet, veuve Edmond Coste, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
5 juin—5, 9, 14

Dennis Clossey vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 21,436—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présentés par Charles A. Johnson, syndic des créanciers dans cette affaire, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
4juin—4 8 13

Succession de M. S. Coste.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,146—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présentés par Charles Weiss, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
31 mai—31—juin 5 9

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dame l'affaire d'interdiction de Hermann Dreco.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "C." Juge F. A. Monroe—No 25,310.

PAR E. CURTIS. Encanteur—Bureau 201 rue de Canal—MARDI 11 juin 1889, à 11 heures a. m., sur les lieux, No 22 rue Toulouse, le soussigné à la vente, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, daté le 24 mai 1889 et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, de la propriété personnelle ci-après décrite à savoir:

Glacière pour bière, Range, et un lot général de meubles de maison, literie.

Conditions—Comptant avant livraison.

1er juin—4 et 6 11

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS DE DEUX MILLIONS DISTRIBUÉS.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semi-mensuellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et sont tous deux sous le public, et l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous certifions, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, et leur avec la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. Ewing
COMMISSAIRES.

TIRAGE SEMESTRIEL,

PAR

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 18 JUIN 1889

GROS LOT: $60,000

100,000 Billets à $40; Demi-Billet, $20; Quart de Billet, $10; Huitième de Billet, $5; Vingtième de Billet, $2; Quarante-même de Billet, $1 00

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$60,000, soit	$60,000
1 Lot de	20,000, soit	20,000
1 Lot de	10,000, soit	10,000
1 Lot de	5,000, soit	5,000
2 Lot de	2,000, soit	4,000
5 Lot de	1,000, soit	5,000
10 Lot de	500, soit	5,000
25 Lot de	200, soit	5,000
100 Lot de	100, soit	10,000
500 Lot de	200, soit	100,000
500 Lot de	400, soit	200,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $1,000, soit	$100,000
100 Lots de $800,	80,000
100 Lots de $400,	40,000

PRIX TERMINAUX.

509 Lots de $300, soit	$152,700
999 Lots de $200,	199,800
3,144 Lots se montant à	$2,159,000

On demande des agents partout.

Pour les prix à payer par les Clubs, en pour demander des renseignements et pour prendre ordre s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la signature lisible. On n'admettra pas de demandes plus tardif de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remise par Postal Note, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express.

S'adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Nous payons les frais sur l'argent

Envoyé à nous par l'Express sur des montants de $5 ou au-dessus

Adresser vos lettres enregistrées à

La New Orleans National Bank, New Orleans, La.

Tout billet offert au notre non à un prix minimire est contrefait et sans valeur de la Loterie de l'Etat de la Louisiane émis en vertu de la Charte d'Etat, sont reconnus par les Tribunaux les plus élevés comme étant invariablement par M. A. DAUPHIN, Président, endossée par les GÉNÉRAUX BEAUREGARD et EARLY, ainsi qu'illustrés du timbre, approuvé par les Banques Nationales de la Nlle-Orléans, ce ce qui concerne le paiement des lots. NULS AUTRES NE SONT AUTHENTIQUES.

Tous les soi-disant "Supplémentés", "Original Lots", "Approuvés", "Authentiques", ou avec l'usage illégal du nom de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, par des personnes inconnues, sans des noms fictifs, constituent autant de tentatives destinées à tromper le public par de faux prétextes, ces entreprises frauduleuses n'étant absolument aucune garantie.

Souvenez-vous qu'un dollar est le Prix de la plus petite somme pour billet émis à des chances égales. Tout billet offert au notre non à un prix minimire est contrefait et sans valeur

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans,

d'un remorqueur de premier ordre commandé comme le E. A. Burke,

et deux barges de premier ordre, commandées comme "Maude McLain" et "Keystone", ensemble avec les agrès, poulies, appareils, meubles, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—En vertu d'un ordre de vente en date du 9 mars 1889, dans l'affaire de

L. O. Destréges & Co vs. leurs créanciers No 26,390,

et de trois writs de fieri facias dans les affaires qui suivent, à savoir:

Fort Pitt National Bank of Pittsburgh vs Joseph B. Williams.—No 26,214.

Fort Pitt National Bank of Pittsburgh vs Joseph B. Williams.—No 26,215.

Mechanics' National Bank of Pittsburgh vs Joseph B. Williams.—No 26,216.

Et aussi en vertu d'un ordre de cour dans l'affaire de

Fort Pitt National Bank of Pittsburgh vs Joseph B. Williams—No 26,214,

en date du 17 mai 1889, le tout à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 19 juin 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Le remorqueur "E. A. Burke" et les deux barges "Maude McLain" et "Keystone", ensemble avec tous les agrès, poulies, appareils, meubles, etc., comme ils se trouvent, à présent, sur le fleuve Mississippi, à Algier, près du débarcadère du ferry du Troisième District.

Livrés dans l'état où ils se trouvent.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 mai—18.25—juin 1.8.15.19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Thomas C. Heyssler, vs Mme Kate Hanley, individuellement et comme tutrice de etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,732.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 22 juin 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, carré borné par les rues Broad, Palmyre, Gasquet et Jane Alley, désigné par le No 20, sur un plan de J. A. D'Hémécourt, député voyer, en date du 10 février 1867, dont une copie exacte est annexée à un acte passé par Jules Barret, ancien notaire, daté du 28 mars 1867. Le dit terrain mesure vingt-six pieds huit pouces de façade rue Broad, le même arrondie à l'arrière, ceint un pieds trois pouces et deux lignes de profondeur sur la limite du terrain No Deux; et ceint un pieds trois pouces et quatre lignes du côté opposé, le séparant des autres propriétés.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 mai—22,29—juin 5,12,19.22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Veuve Evelina Michel vs Veuve Mary Ann Fink.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26,439—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 22 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre en portion avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, carré délimité désigné par le numéro 43, borné par les rues Josephine, Milton Rousseau et Jackson, commençant à une distance de quarante neuf pieds du coin des rues Milton et Josephine, et mesurant soixante-seize pieds huit pouces de façade, ligne de façade rue Josephine sur ceat dix neuf pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles; le tout, plus ou moins, au plan de Maurice Mathieu, ladite portion de terre se comprte de tous les terrains primitifs onze et douze et de la moitié du terrain primitif No treize.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 juin—3 10 17 24—1 6 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif de

Livres, Livres Livres, Installations, etc.

Sarah E. Atkins, L. E. Levy, agent, vs. The Century Book & Paper Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 6,880—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, LUNDI, 10 juin 1889, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux No 145 rue du Canal—

Un grand assortiment de livres neufs et de valeur, autres populaires, ouvrages scientifiques, romans et ouvrages divers, formant une collection d'à peu près 1600 volumes, plus un assortiment de meubles, installations de magasin, vitrières &c., sur les lieux, d'après un inventaire enlisé.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4 juin—4 7 10 14

AVIS AUX OREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de la District pour la paroisse d'Orléans—No 27,207—Wm. T. Blakeuore vs. ses créanciers—Cette Cour.—Que la cession de propriété de la pétitionnaire William T. Blakeuore soit par le présent accepté par la cour pour le bénéfice des créanciers et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers se soit tenue et convoquée pardevant Benjamin Ory, notaire public en cette ville, en son bureau, No 25 Commercial Place, le SAMEDI, 22 juillet 1889 à 11 heures a. m. pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, nommer un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourront être mises devant eux et pendant ce temps toutes procédures judiciaires contre la personne de même que la propriété du dit pétitionnaire seront suspendues.

Nouvelle-Orléans, 8 juin 1889.

Signé N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:

JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
9juin—9 3fan 22

Louis H. Shanks vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,503—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Clarence O. Wilcox, comme syndic et syndic provisoire des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
8 juin—8 13 16

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de la District pour la paroisse d'Orléans—John J. Voelkel vs. ses créanciers—No 26,900—Division C—Attendu que la cession des biens du pétitionnaire, John J. Voelkel, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John Boudousquié, notaire, en son bureau No 128 rue Carondelet, en cette ville, jeudi, le 13me jour de juin 1889, à 11 heures a. m. afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues et que Charch Miller, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Pour copie conforme, 11 mai 1889.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
14mai—3f an 13 juin.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Wm Voges vs ses créanciers—No 27,034, Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire William Voges soit et est par le présent accepté par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Henry Rodes, notaire, son bureau No 144 rue Commune en cette ville, le samedi 22 juin de 10 à 12 heures à 1 heures p. m., à l'effet d'élire un syndic et de voter pour un nouveau syndic, et que dans l'intervalle toutes matières qui peuvent leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues, et que George C. Prévot, Esquire avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle Orléans, 20 mai 1889.

Signé: FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
31 mai—31 juin 5 9

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dame l'affaire d'interdiction de Hermann Dreco.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "C." Juge F. A. Monroe—No 25,310.

PAR E. CURTIS. Encanteur—Bureau 201 rue de Canal—MARDI 11 juin 1889, à 11 heures a. m., sur les lieux, No 22 rue Toulouse, le soussigné à la vente, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, daté le 24 mai 1889 et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, de la propriété personnelle ci-après décrite à savoir:

Glacière pour bière, Range, et un lot général de meubles de maison, literie.

Conditions—Comptant avant livraison.

1er juin—4 et 6 11

MESDAMES ET MESSIEURS

Je vous invite instamment et cordialement à venir examiner l'excellence du NEW HOME avant d'acheter une machine à coudre. Le

New Home

Est positivement la meilleure.

Il surpasse toutes les autres machines.

Croyez-moi et venez l'examiner.

GUSTAV SEEGER,
170 rue du Canal.

N. B.—Depuis le 10 juin 1888, il a été introduit dans la construction du NEW HOME de très grands et de très utiles perfectionnements.

Le HOME est fait d'acier, et, quoique la construction en soit plus coûteuse,

Se vend à meilleur marché qu'aucune autre machine.

12 mai—2mois

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

The Uptown Bank of Louisiana vs John Baker Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 26,821—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 15 juin 1889, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par ce rues Montégut, Charites et Royale et la Presse à cotes, désignés comme lots numéros Cinq et Six sur un certain plan exposé à une adjudication en vente publique faite par Hoey & O'Connor, encanteurs, le 21 mars 1874, dont une copie en croquis du dit plan est annexée pour référence à un acte de vente de la succession de William N. Batson au défendeur pardevant William J. Castellanos, ancien notaire, en date le 1er juin 1874; lesquels dits lots sont contigus et mesurent, conformément au dit plan, comme suit: Lot No 5, trente-huit (32) pieds de face à la rue Montégut, même mesure en largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Royale de cent cinquante-cinq (155) pieds neuf (9) pouces et quatre lignes, ceint un pieds trois pouces et de cent cinquante-cinq pieds quatre pouces et six lignes sur la ligne de côté vers la rue de Charites.

Ensemble avec tous les droits voies et avantages y appartenant ou pouvant y appartenir.

Ensemble avec les actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane, y attachés et garantis par un hypothèque sur la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Au comptant, pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant, soit trois cent soixante piastres, montant d'une obligation en capital et intérêt de 1 an et 18 dessous, à partir du 1er novembre, 1881, et en plus, la somme de huit cent quarante piastres, montant d'une autre obligation en capital et intérêt, avec huit pour cent d'intérêt par an sur $120 du montant à partir du 1er décembre, 1881, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $120 du montant à partir du 1er décembre 1882, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $120 du montant à partir du 1er décembre 1883; et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $120 du montant à partir du 1er décembre 1884; et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $120 du montant à partir du 1er décembre 1885; et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $120 du montant à partir du 1er décembre 1886; et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $120 du montant à partir du 1er décembre 1887; ainsi que les frais et les charges du jugement et de vente et les taxes de la Cité de ville dans sur la dite propriété. L'acquéreur, en outre, assumera la balance de la dette hypothécaire du dit lot, de trois cent soixante piastres à être réclamée d'après la charte et les lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir: le demeu de quatre mille trois cent soixante piastres; l'acquéreur assumera toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire à la Banque des Citoyens de la Louisiane, et la balance, s'il y a, du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
13 mai—13 20 27 juin 3 10 15

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de la moitié d'intérêt dans des meubles et d'une réclamation.

Charles K. Burdeau vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,560—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, LUNDI, 10 juin 1889, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux No 145 rue du Canal—

Un grand assortiment de livres neufs et de valeur, autres populaires, ouvrages scientifiques, romans et ouvrages divers, formant une collection d'à peu près 1600 volumes, plus un assortiment de meubles, installations de magasin, vitrières &c., sur les lieux, d'après un inventaire enlisé.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
1 juin—1 4 8 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Alice J. Ford vs J. A. Mallon, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,578—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 29 juin 1889 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré No 379 formé par les rues Bienville, Claiborne, Tonti et l'Hôpital, formant l'angle des rues St-Claude et Colombus, et mesurant, plus ou moins, cent pieds quatre pouces et trois lignes de façade rue St Claude; 87 pieds, 4 pouces et 5 lignes de profondeur et de façade rue Colombus; 69 pieds, 7 pouces et 5 lignes de largeur à l'arrière; et 81 pieds de profondeur sur la ligne mitoyenne vers la rue Kerlerec, borné du côté de la rue Kerlerec, par la propriété appartenant ou ayant appartenu à Mme Ursin Bernard, et à l'arrière par la propriété de M. Stace, ainsi que le tout est scénné sur un acte passé pardevant D. de Armas, notaire, en date du 9 décembre 1858, et sur un plan annexé à cet acte. Etant la même propriété acquise par feu P. C. Commagère, par deux actes exécutés devant O. de Armas, notaire, le 28 octobre 1858, enregistrés C. O. livre 78, page 302, et le 9 décembre 1858, enregistrés C. O. livre 77, page 326

Conditions—Quinze cents dollars ($1500) comptant; le reste à un an de crédit sur les lots; à vertu de l'acquéreur portant sept pour cent d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'à parfaite solution, et fournir une hypothèque spéciale; l'acquéreur devant assurer la propriété pour le montant du crédit et transférer la police au vendeur du lot. L'acte de vente devant contenir la clause de non aliénabilité et la vente sans évictation, cinq pour cent hypothécaire d'avoir au cas de procès, et toutes autres clauses usuelles contenues dans les actes de vente. L'acquéreur devant assumer en sus du prix d'adjudication les taxes de ville et d'Etat de 1889 sur ladite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, No 23,604.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
14mai—14 2f—4 11 13juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Basile Gardey vs Louise Thérèse Hippolyte Fuoch, femme de Joseph Nicholas McConnell, et Joseph Nicholas McConnell, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,861—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 29 juin 1889 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec